

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Pour-construire-CIGEO-l-Andra-a-occulte-une>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Pour construire CIGÉO, l'Andra a occulté une ressource géothermique dans le sous-sol de Bure - Audience en appel le 2 février à Versailles**

31 janvier 2017

Pour construire CIGÉO, l'Andra a occulté une ressource géothermique dans le sous-sol de Bure - Audience en appel le 2 février à Versailles

Communiqué commun du Réseau "Sortir du nucléaire", ASODEDRA, Bure Stop 55, CEDRA 52, Les Habitants Vigilants de Gondrecourt et MIRABEL-Lorraine Nature Environnement

Pour pouvoir implanter CIGÉO, ce projet d'enfouissement des déchets radioactifs les plus dangereux, l'Agence pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a, sciemment et au mépris de la sûreté, occulté le potentiel d'une importante ressource géothermique sous le village de Bure.

En 2012, six associations ont assigné l'Andra en responsabilité pour faute pour dénoncer ce mensonge. Alors que le Tribunal de grande instance de Nanterre a refusé d'examiner le fond de l'affaire, une nouvelle audience aura lieu le 2 février à 9h à la Cour d'appel de Versailles.

Une ressource géothermique dissimulée par l'Andra

Depuis 1976, des travaux du Bureau de Recherche Géologique et Minière attestent de la présence d'un important potentiel géothermique sous le village de Bure, où l'Andra veut implanter CIGÉO. Or les règles de sûreté interdisent d'enfouir des déchets radioactifs à l'aplomb d'une ressource géologique exploitable, afin de prévenir un risque d'intrusion. En effet, si celle-ci venait à être exploitée dans plusieurs siècles, une fois le site construit et oublié, la perforation des alvéoles de stockage aurait des conséquences désastreuses.

Pour pouvoir implanter CIGÉO à Bure, l'Andra a donc cherché, au mépris des règles de sûreté, à minimiser cette ressource géothermique. En 2008, elle a procédé à des forages sans respecter les règles de l'art, avec des équipements obstrués et une pompe de capacité réduite, qui ne pouvaient que donner des résultats médiocres. Communiquant sur un débit insuffisant, laissant de côté certains paramètres essentiels pour évaluer l'exploitabilité de la ressource et misant sur une méconnaissance des aspects techniques [1], l'Andra a décrété que le potentiel géothermique de Bure ne présentait pas d'intérêt.

Pourtant, en octobre 2013, le cabinet suisse Géowatt a publié une étude à la demande du Comité Local d'Information et de Suivi de Bure, qui concluait clairement que cette ressource était exploitable. Géowatt estimait qu'il était possible d'obtenir des débits d'exploitation comparables à ceux de la région parisienne et présentant un intérêt d'un point de vue économique. **Non seulement l'Andra passe outre les règles de sûreté, mais elle compte priver la région d'une source d'énergie renouvelable abondante !**

La justice doit se prononcer sur les mensonges de l'Andra

En décembre 2012, s'appuyant sur un dossier élaboré par plusieurs géologues pointant des omissions et soulignant des incohérences techniques, les associations Réseau "Sortir du nucléaire", ASODEDRA, Bure Stop 55, CEDRA 52, Les Habitants Vigilants de Gondrecourt et MIRABEL-Lorraine Nature Environnement ont mis en demeure l'Andra de s'expliquer sur la dissimulation de cette ressource. L'Andra a alors reconnu que ce qu'elle avait écrit « port[ait] en effet à confusion », que la ressource était « banale plutôt que faible », « pas exceptionnelle », mais qu'elle était donc bien présente. En dépit de ces aveux, elle n'entendait pas en tirer conséquence. Les associations l'ont donc assignée en justice le 3 mai 2013.

À l'issue d'une première audience, qui s'est tenue le 5 janvier 2015, le Tribunal de grande instance de Nanterre a tout simplement refusé d'examiner le dossier sur le fond, se contentant de dénier aux associations l'intérêt à agir ! Celles-ci ont donc fait appel. Une nouvelle audience aura lieu le 2 février 2017, à 9h, à la Cour d'appel de Versailles.

Les associations, qui appellent à un rassemblement avant l'audience, souhaitent que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Les mensonges de l'Andra doivent être enfin sanctionnés par la justice, et le projet CIGÉO abandonné !

Un point presse est prévu jeudi à 8h30 devant la Cour d'appel (5, rue Carnot).

Pour commenter l'audience et revenir sur l'actualité de la lutte contre CIGÉO, un deuxième rendez-vous média est prévu le jeudi après-midi à 14h au Mundo Montreuil (47 avenue Pasteur, M° Mairie de Montreuil). Merci de confirmer à l'avance votre participation.

Retrouvez le dossier complet : <https://www.sortirdunucleaire.org/Un-potentiel-geothermique-cache>

Contacts presse :

Maître Etienne Ambroselli - 06 09 30 80 67

Pour le Réseau "Sortir du nucléaire" : Marie Frachisse - 07 62 58 01 23

Pour le CEDRA 52 : Michel Marie - 06 66 95 97 77

Chargée de communication :

Charlotte Mijeon - 06 64 66 01 23

Notes

[1] L'Andra, qui affirmait qu'un débit de « 150 à 400 m³/h » aurait été nécessaire pour reconnaître un intérêt au potentiel géothermique de Bure, s'était bien gardée de dire que sa pompe ne pouvait dépasser 6m³/h...